



L'Etat d'urgence

Conférence du **Professeur Jean GICQUEL**

Lundi **30 janvier, 15h – 16h30**

Amphithéâtre **Trudaine**, Ecole de Droit,
41 boulevard F. Mitterrand, Clermont-Ferrand

Contact : claire.marliac@uca.fr



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

13 novembre 2015, jour terrible, suivi par d'autres encore...

Les attentats terroristes ont conduit les autorités publiques à déclencher les pouvoirs de police exceptionnels que la loi du 3 avril 1955 donne au ministre de l'Intérieur et aux préfets pour prévenir les atteintes graves à l'ordre public résultant d'un péril imminent.

L'état d'urgence a par la suite été prorogé, avec des compétences et mesures nuancées, mais reste un régime d'exceptionnalité au potentiel liberticide certain et appelé à perdurer. Reconduit à 5 reprises depuis décembre 2015, couvrant une durée jamais atteinte, ce régime peut-il être renouvelé indéfiniment ?

Quel bilan peut-on proposer, quelles perspectives imaginer ? Que penser quand l'exceptionnel n'est plus extra-ordinaire ? Quel est l'avenir de l'état d'urgence, voire de la démocratie ?